

BEKO



CODE DE CONDUITE



Message du Président,

Les principes fondateurs de Beko la confiance, l'honnêteté, le respect, l'égalité et la transparence, continuent à nous guider dans notre parcours. Nous continuons à travailler dans le cadre du Code de Conduite International qui reprend nos valeurs telles qu'elles ont été définies par le Fondateur du Groupe Koç, Vehbi Koç : "Honnêteté, Intégrité et une éthique supérieure sont les fondations de notre conduite du business. Nous conduisons notre activité en nous basant sur de bonnes intentions, des bénéfices mutuels et un traitement équitable dans toutes nos relations."

Dans ce contexte, nous avons mis à jour notre Code de Conduite International qui précise la façon dont nous devrions nous comporter, ce à quoi nous devrions faire attention et quelles attitudes nous devrions éviter dans nos activités, afin de l'adapter à notre organisation croissante et toujours plus importante. Il est crucial d'adopter ces principes communs universellement validés.

En lien avec notre vision d'Entreprise "Respecting the World, Respected Worldwide", il est de notre responsabilité de renforcer davantage encore cette conscience, afin que notre activité soit encore meilleure sans compromettre le principe d'honnêteté, et de créer une chaîne de valeur fiable.

Je souhaite que vous preniez en compte le Code de Conduite International et les Politiques afférentes avec la devise "Régénéré pour tous" comme un guide et une référence solide. Nous continuerons à créer de la valeur et à nous différencier par des pratiques exemplaires, grâce à votre adhésion totale et à vos efforts pour mettre en œuvre ces pratiques.

Très cordialement,

Hakan Bulgurlu

CODE DE CONDUITE



« L'honnêteté, l'intégrité et une éthique supérieure sont les fondements de notre conduite du business. Nous conduisons notre activité en nous basant sur de bonnes intentions, des bénéfices mutuels et un traitement équitable dans toute nos relations. Nous sommes déterminés à nous conformer à tout moment aux normes éthiques et juridiques les plus élevées. »

Vehbi Koç

Nous avons défini un Code de conduite International et des politiques associées à ce code afin de mettre en pratique des normes éthiques élevées de Beko (le terme « Beko » ou « l'Entreprise » fait référence à l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement, individuellement ou conjointement par Beko, ainsi que ses coentreprises) dans notre cadre de gouvernance d'entreprise. L'objectif est de garantir que notre manière de faire des affaires est conforme à nos valeurs, aux lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels nous opérons, conformément aux directives de Vehbi Koç. Notre Code de Conduite repose sur trois éléments opérationnels :

- Prévention – Nous nous efforçons d'ancrer une culture d'intégrité à tous les niveaux, dans tous les pays,
- Détection – Nous encourageons nos employés à dénoncer et à faire entendre nos valeurs, et
- Réponse – Nous détenons les outils nécessaires pour enquêter au besoin, et sanctionner les violations révélées et ce dans une approche normée et uniformisée, et utiliser ce que nous apprenons afin de nous améliorer constamment.

Nous menons nos activités conformément aux lois et réglementations applicables avec intégrité, dans le respect des Droits de l'Homme. Tous nos employés et Partenaires Commerciaux doivent respecter ces règles et agir en conséquence. Nos Responsables sont en charge de donner l'exemple tant par leur attitude dans l'exercice de leurs fonctions auprès des autres employés, que par leurs actes dans l'exercice du Business.

Notre Code de Conduite et les Politiques associées visent à diriger nos actes, à lutter contre la corruption, à nous assurer que nos collaborateurs sont respectés et que les informations sont bien protégées, ainsi qu'établir des normes dans nos relations externes.

Cependant notre Code de Conduite et les Politiques associées ne peuvent pas évoquer toutes les éventualités, en particulier parce que les lois peuvent être différentes dans chaque pays. Dans le cas où des situations ne sont pas explicitement couvertes, l'esprit du Code de Conduite et de ses Politiques doit être toujours suivi en faisant preuve de bon sens et en suivant des critères objectifs.

Notre façon de travailler

Dans le respect de la Loi

Nous nous conformons pleinement à l'ensemble des lois, réglementations, principe que nous considérons être un minimum sur un plan mondial.

Nous nous conformons aux réglementations en vigueur dans chaque pays où nous opérons, nous agissons conformément à notre code d'éthique lorsque les réglementations ne sont pas claires et nous contactons les autorités compétentes si nécessaire.

Nous archivons toutes nos transactions commerciales et conservons nos dossiers de manière complète et claire conformément à la législation en vigueur, et nous nous assurons que les accords avec les tiers sont clairs, compréhensibles, conformes aux règlements et au Code de Conduite International.

Nous sommes également conscients que nous devons agir conformément aux réglementations locales et aux accords internationaux dans le cadre des obligations contractuelles de Beko, et que tout manquement peut entraîner des sanctions administratives pour l'entreprise, et que des individus peuvent également être tenus responsables.

Employés

Nous nous engageons à créer un environnement de travail qui favorise tant la diversité que l'égalité des chances, l'égalité de rémunération à travail égal, dans un contexte de confiance mutuelle, de respect des droits humains et sans discrimination. Nous nous appuyons sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) comme un guide, et maintenons une compréhension respectueuse des droits de l'homme dans les pays où nous opérons. Nous nous engageons à offrir des conditions de travail garantissant un environnement sain et sécurisé pour nos employés. Nous recruterons, embaucherons et encouragerons les employés en nous basant uniquement sur leurs qualifications et leurs compétences. Nous mettrons en œuvre les efforts nécessaires au développement personnel de nos employés. Nous n'utiliserons aucune forme de travail forcé, obligatoire, de traite ou de travail des enfants. Nous respectons la liberté de nos employés quant à la création d'un syndicat, et leur droit d'adhérer à un syndicat. Nous communiquons avec toutes nos parties prenantes d'une manière conforme à nos valeurs et à notre identité d'entreprise.

La conformité totale au Code de Conduite International de Beko et aux procédures connexes est la responsabilité de tous les employés. Il est du devoir premier de tous nos employés de suivre toutes les formations (y compris les formations générales et celles spécialement conçues pour certaines directions selon l'évaluation des risques) publiées dans le cadre du programme de conformité. Les employés doivent coopérer avec la Direction de la Conformité Internationale dans les études à mener pour gérer le risque de conformité, et en outre, ils doivent immédiatement informer la direction de la Conformité Internationale des risques supplémentaires qu'ils détectent dans leurs opérations quotidiennes.

Consommateurs

Nous attachons une grande importance à ce que nos clients soient satisfaits, en répondant à leurs besoins et à leurs attentes de la façon la plus juste. Nous traitons nos clients avec respect et égalité en accord avec les règles de politesse qui s'imposent. Lorsque nous recevons des plaintes de nos clients, nous les prenons au sérieux et nous y apportons des solutions.



Nos produits seront étiquetés avec précision, vendus et commercialisés conformément à la réglementation en vigueur. Tout le dispositif marketing (marques commerciales, plans de commercialisation, études de marché, publicités, ventes sous toutes les formes) doit :

- Décrire les performances de nos produits de façon sincère, précise et transparente,
- S'assurer qu'il y ait suffisamment d'informations pour nos clients afin qu'ils puissent comprendre totalement comment utiliser nos produits et leurs implications technologiques,
- Garantir que nos activités publicitaires ne sont pas choquantes et qu'elles ne fomentent pas de discrimination religieuse, ethnique, culturelle, d'orientation sexuelle, de genre sexuel, d'âge, de handicap ou de groupe minoritaire,
- Ne pas faire de publicité dans des médias connus pour promouvoir la violence, la pornographie ou des comportements insultants.

Les Actionnaires

Notre but est de protéger les droits et intérêts de nos Actionnaires comme le prévoit la loi. Nous sommes déterminés à créer des modèles économiques qui développeront notre compétitivité et notre capacité de croissance. Nous mènerons nos activités en suivant les principes internationalement reconnus de bonne gouvernance d'entreprise.

Les Partenaires Commerciaux

Nous nous engageons à établir des relations mutuellement avantageuses avec nos fournisseurs, distributeurs, revendeurs, prestataires de services agréés et autres tiers, ainsi qu'avec tout représentant agissant au nom de l'entreprise, sous-traitant, consultant, employé et représentant des entités susmentionnées. Dans le cadre de nos relations commerciales, nous attendons de nos partenaires qu'ils se comportent dans le respect de nos valeurs.

Responsabilité sociale, Dons et Parrainage

Nous travaillons au « Développement Durable » dans les domaines sociaux et environnementaux. Nous développons des projets afin d'améliorer les normes sociales, contribuer à une croissance économique durable et afin de créer des emplois. En considérant que la culture, les arts et les sports sont les éléments les plus importants dans le développement d'une société, nous contribuons au développement de celle dans laquelle nous évoluons, en soutenant divers événements culturels ou artistiques.

Dans nos innovations, afin de répondre aux besoins de nos clients, nous respecterons leurs préoccupations ainsi que celles de la Société.

Afin de soutenir le développement social dans les pays où nous opérons, nous effectuons des dons et des activités de parrainage conformes à nos principes. Nous menons les procédures de dons et de parrainage de manière transparente et veillons à ce que ces activités ne soient pas en contradiction avec les valeurs ou les intérêts commerciaux de Beko.

Nous ne faisons pas de dons aux organisations qui pratiquent une discrimination fondée sur le sexe, la langue, la religion, la race, la couleur, l'âge, la nationalité et les opinions politiques, et ne parrainons de telles activités.

(Voir aussi [Politique Internationale de Dons et Parrainage](#))



Activités politiques et ONG

Nous coopérerons avec les gouvernements et les organisations de la société civile (ONG), directement ou par l'intermédiaire d'organismes, à l'élaboration de projets de lois qui pourraient avoir un impact sur nos intérêts commerciaux légitimes. Nous ne soutenons aucun parti politique et ne contribuons pas non plus au financement de groupes dont les activités sont en lien avec le soutien de partis politiques. Nous n'utilisons pas les ressources de Beko (véhicule, ordinateur, e-mail, etc.) pour des activités politiques. Les manifestations politiques, la propagande et autres activités similaires ne sont pas autorisées dans les locaux de Beko. Cependant, nous respectons la participation volontaire de nos employés aux activités politiques légales et ne les limitons pas.

Le Groupe Beko s'efforce d'être une entreprise citoyenne respectée, et en tant que partie intégrante de la société, s'efforce d'assumer ses responsabilités dans les sociétés dans lesquelles nous opérons.

Nous encourageons nos employés à faire partie d'organisations non gouvernementales. Dans les situations qui appellent à la solidarité sociale, nous considérons comme étant de notre responsabilité d'organiser des actions d'aide publique sans se préoccuper du but commercial.

Santé et sécurité au travail

L'un des objectifs de Beko est de créer un environnement de travail sain et sûr pour nos employés, et de s'assurer que nos partenaires commerciaux créent également de tels environnements de travail. Nous prenons toutes sortes de mesures à cette fin et organisons des formations sur la santé et la sécurité au travail afin d'accroître la sensibilisation.

Nous réalisons nos opérations de manière saine et sûre, sans mettre en danger la vie de nos employés, de nos sous-traitants, de nos distributeurs et de la société. Dans le cadre de ce concept, nous utilisons des installations conçues en toute sécurité, nous travaillons avec des professionnels experts dans leur domaine et nous donnons la priorité à la sécurité dans nos processus.

(Voir aussi [Politique Internationale en matière de Santé et de Sécurité au Travail](#))

Environnement

Nous, le Groupe Beko, adhérons au concept de « Développement Durable » et avons une approche respectueuse de l'environnement, ces principes faisant partie de notre philosophie de gestion. En appliquant le principe « Respectueux du monde, Respecté Mondialement » (« Respecting the World, Respected Worldwide ») nous avons totalement conscience des responsabilités que nous avons envers les changements climatiques et le maintien de la biodiversité.

(Voir aussi [Politique Internationale Environnementale](#))



Concurrence

Nous avons foi en une concurrence dynamique mais loyale et soutenons l'instauration de lois adaptées en matière de concurrence. Toutes les sociétés, tous les Partenaires Commerciaux et nos employés vont mener à bien leurs activités en accord avec ces principes et en suivant les lois et les réglementations en vigueur. Une violation éventuelle du Droit de la Concurrence peut avoir comme répercussion des conséquences graves tant pour les sociétés que pour les employés, comme par exemple de lourdes amendes et des demandes d'indemnisation. Dans certains pays, certains employés peuvent même être passibles de sanctions pénales.

Beko coopère totalement avec les autorités de la concurrence, tout en défendant de façon constante et avec fermeté ses intérêts légitimes. Tous les échanges avec les autorités de la concurrence (en ce compris le cas échéant les tribunaux nationaux) sont supervisés par la Direction Juridique et Conformité de Beko.

(Voir aussi [Politique Internationale relative au Respect du droit de la Concurrence](#))

Utilisation des médias sociaux

Nous continuons à utiliser les médias sociaux, qui ont connu une croissance exponentielle dans le monde ces dernières années, conformément aux principes de notre entreprise et aux valeurs de notre marque. Nous sommes conscients que les comptes personnels sur les médias sociaux font partie de la vie privée des individus et nous respectons leurs préférences en matière de partage.

Nous sommes également conscients du bénéfice à tirer d'une utilisation correcte des médias sociaux, et des risques de réputation que cela pourrait entraîner pour Beko. Par conséquent, nous évitons de partager des informations et des images qui pourraient entraîner des litiges et des ambiguïtés concernant les affaires de l'entreprise, et qui pourraient violer les règles de confidentialité de l'entreprise. Nous nous assurons que nous agissons conformément aux règlements, au Code de Conduite International et aux politiques pertinentes dans nos publications sur les médias sociaux.

Corruption et Pots-de-vin

Chez Beko, il est strictement interdit d'octroyer des avantages à des fonctionnaires locaux ou étrangers et à d'autres tiers pour obtenir un bénéfice illégal, qu'ils soient fonctionnaires ou non. Tous nos employés doivent se conformer aux réglementations locales et internationales ainsi qu'aux politiques de l'entreprise en matière de pots-de-vin et de corruption, et nous attendons de tous nos partenaires commerciaux qu'ils agissent en conséquence. Aucun employé ne peut offrir, donner ou recevoir de cadeau ou de paiement qui pourrait être interprété comme un pot-de-vin. Toute demande à ces fins, ou offre, doit être immédiatement rejetée et reportée à la Direction.

Nous ne tolérons aucune sorte de corruption, de détournement de fonds, et tout autre paiement de complaisance quelle qu'en soit la forme ou la manifestation. Tous les documents et toutes les pièces comptables doivent décrire avec précision et être le reflet exact de la nature des opérations sous-jacentes. Aucun compte non divulgué ou non comptabilisé ne sera ouvert ou conservé.

(Voir aussi [Politique Internationale de Lutte Contre La Corruption et les Pots-de-vin](#))



Conflits d'Intérêts

Nous attendons de la part de nos employés et de nos Partenaires Commerciaux qu'ils ne participent pas à des conflits d'intérêts potentiels ou avérés et qu'ils ne s'engagent pas dans d'éventuelles relations d'affaires qui pourraient entrer en conflit avec les intérêts de Beko, afin de servir des intérêts personnels, financiers ou des activités sortant du périmètre de Beko. Même en dehors de notre activité professionnelle, nous ne nous livrons à aucune activité et/ou relation commerciale qui pourrait être contraire à notre obligation de loyauté envers Beko et/ou qui pourrait nuire à notre performance individuelle au travail.

Si nous nous trouvons dans une situation qui peut être considérée comme un conflit d'intérêts potentiel, nous devons en informer nos responsables et la direction de la Conformité Internationale afin d'éviter les préjudices que cette situation pourrait causer.

Cadeaux et Hospitalité

L'octroi et réception de cadeaux et de marques d'hospitalité doit être légale et dans les limites et les montants spécifiés dans la Politique Internationale des Cadeaux et d'Hospitalité de Beko, ne doit pas être de nature à affecter tout processus de prise de décision dans nos relations d'affaires, doit être occasionnelle, et en aucun cas ne doit donner l'impression d'un conflit d'intérêt.

(Voir aussi [Politique Internationale des Cadeaux et d'Hospitalité](#))

Prévention du blanchiment des produits du crime, du financement du terrorisme et des armes de destruction massive

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler l'origine de fonds obtenus illégalement afin qu'ils paraissent être issus de sources légitimes. Conformément aux réglementations locales et internationales, Beko prend les mesures nécessaires pour éviter tout type de transactions commerciales pouvant être considérées comme du blanchiment de produits du crime, du financement du terrorisme et des armes de destruction massive et nous effectuons des activités de diligence raisonnable auprès de tiers avant d'entamer une relation d'affaires. Beko n'entretient aucune relation avec des tiers pour lesquels nous n'avons pas d'informations suffisantes, qui présentent un risque et suscitent des doutes.

(Voir aussi [Politique Internationale de Lutte contre le Blanchiment d'Argent](#))

Sanctions Internationales et contrôles à l'exportation

Certains des pays dans lesquels nous opérons imposent des restrictions à certains autres pays ou autres peuples et il existe de réels risques de sanctions graves tels que des amendes, des annulations de licences d'export, des possibilités d'emprisonnement en cas de non-respect de ces restrictions. Pour ces raisons, nous respectons les restrictions commerciales, les contrôles à l'exportation, les boycotts, les embargos, les lois anti-corruption, les réglementations douanières et agissons dans leur respect.

À cet égard, en cas de relations commerciales directes ou indirectes avec des personnes figurant sur des listes de sanctions ou d'embargos, nous mettons fin à la relation. En cas de circonstances incertaines, nous obtenons au préalable l'approbation du service International de la Conformité afin de nous assurer que ces relations ne constituent pas une violation des lois applicables ou de nos engagements contractuels.

(Voir aussi [Politique Internationale en matière de Sanctions et de Contrôle des Exportations](#))

Données Personnelles, Vie Privée et Protection des Informations Privilégiées

Les informations Confidentielles sont protégées par les différentes politiques de notre Entreprise et par les lois applicables des pays dans lesquels nous opérons. Nous suivons strictement les politiques de notre Entreprise ainsi que les procédures afin de protéger les Informations Confidentielles que nous ne partageons pas avec des tiers. Nous protégeons les informations confidentielles auxquelles nous avons accès, même après le départ des salariés de l'entreprise, et nous ne les partageons pas avec des tiers.

(Voir aussi la [Politique Internationale de Protection et de Conservation des Informations](#))

Nous, le Groupe Beko, utilisons les Données Personnelles de nos employés et de nos Partenaires Commerciaux ainsi que nos consommateurs afin d'améliorer les activités et les procédures de notre Entreprise conformément à la loi applicable. Nous ne partageons pas ces informations avec des tiers sans le consentement des personnes concernées ou d'une manière qui violerait la réglementation locale applicable.

(Voir aussi la [Politique Internationale de Protection des Données Personnelles](#))

Constitue un délit d'initié le fait, en toute connaissance de cause et pour une personne disposant d'une information privilégiée et qui n'a pas encore été rendue publique ("informations internes"), d'en faire un usage en réalisant, pour elle-même ou pour autrui, soit directement, soit indirectement, une ou plusieurs opérations ou en annulant ou en modifiant un ou plusieurs ordres passés sur l'émetteur ou l'instrument financier concerné par cette information privilégiée et nous informons nos employés contre de telles tentatives.

Nous prenons toutes les précautions nécessaires pour assurer la protection et la confidentialité des informations internes ; et nous évitons les actes et les transactions qui pourraient conduire à des pratiques abusives, à une fraude sur le marché ou à un délit d'initié, conformément à la réglementation des marchés financiers.

Surveillance et Rapports

Le Code de Conduite International de Beko et les politiques connexes ont été approuvés par le Conseil d'administration. Un membre du Conseil d'administration a été nommé spécifiquement pour surveiller les politiques émises et les activités en cours dans le cadre des pratiques du Code de Conduite International et pour informer régulièrement le Conseil d'administration .

Le respect de ces principes est un élément essentiel afin de contribuer à notre succès commercial. Cette responsabilité est déléguée au quotidien aux membres de la direction des filiales opérationnelles. Ils sont en charge de la mise en œuvre de ces principes, appuyés par des Comités d'Éthique. Toute violation à ce Code de Conduite et/ou aux Politiques du code associées doit être signalée. Toute infraction à cette Politique fera l'objet d'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement. La Direction ne blâmera aucune Direction pour une perte commerciale résultant de ces principes.

Les faits pouvant être signalés comprennent, sans s'y limiter, les suivants :

- Activités criminelles telles que le vol et la fraude,
- Toutes formes de discrimination (race, religion, langue, couleur, sexe, âge, etc.)
- Violation du code de conduite, des lois, des valeurs morales et des règlements,
- Menaces contre la sécurité ou la santé publique,
- Utilisation inappropriée des biens de l'entreprise,
- Activités frauduleuses dans les registres comptables,
- Don ou réception de pots-de-vin,
- Divulcation de secrets d'affaires,
- Blanchiment des produits du crime,
- Dommages environnementaux,
- Harcèlement,
- Intimidation.

(Voir aussi la [Politique Opérationnelle du Code de Conduite](#))

Des dispositions ont été prises de façon à ce que les employés puissent reporter des informations en toute confidentialité et sans en supporter personnellement les conséquences.

(Voir aussi la [Politique Internationale des Lanceurs d'Alerte](#))

Date de Version : 15.06.2024